
Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Considérations sur le square Christophe Colomb à Sainte-Marie : de l'initiative privée guyanaise à son affectation à la commune de Capesterre (Belle-Eau)

Daniel-Edouard Marie-Sainte

Number 190, September–December 2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1088453ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1088453ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Marie-Sainte, D.-E. (2021). Considérations sur le square Christophe Colomb à Sainte-Marie : de l'initiative privée guyanaise à son affectation à la commune de Capesterre (Belle-Eau). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (190), 113–132. <https://doi.org/10.7202/1088453ar>

Considérations sur le square Christophe Colomb à Sainte-Marie : de l'initiative privée guyavienne à son affectation à la commune de Capesterre (Belle-Eau)

Daniel-Edouard MARIE-SAINTE¹

Le lundi 6 novembre 1916, en plein conflit mondial, eut lieu à Sainte-Marie, « au milieu d'une affluence considérable venue de tous les points de la colonie,² » l'inauguration du mémorial Christophe Colomb, pour marquer le lieu présumé de son débarquement quatre-cent-vingt-trois ans plus tôt, et « perpétuer le souvenir de la découverte de la Guadeloupe. » Cette manifestation, point d'orgue du programme des « *journées guadeloupéennes d'union sacrée*³ », allait mettre un terme (ou presque) aux trois jours de grandes réjouissances organisées tour à tour à Basse-Terre et Trois-Rivières, Pointe-à-Pitre puis Capesterre, dès le samedi 4.

Ces fêtes dont le produit était destiné « à venir en aide tant aux militaires rapatriés, qu'aux familles des soldats morts au cours de la campagne⁴ » ont été, dit-on, « *célébrées avec patriotisme par le peuple guadeloupéen*⁵ », « tout le monde étant d'accord pour honorer la glorieuse mémoire de Christophe Colomb.⁶ » Nous tenons cette appréciation

1. Historien de Goyave, membre de la Société d'Histoire de la Guadeloupe.

2. *Le Nouvelliste*, 10 novembre 1916, « *Les fêtes de Christophe Colomb (Officiel)* » ; AD971.

3. *Journal officiel de la Guadeloupe*, 10 août 1916, « *Fêtes Christophe Colomb au profit des familles guadeloupéennes éprouvées par la guerre* » ; AD971.

4. Ibidem. Les sommes récoltées étaient centralisées par les dames de l'*Œuvre du Foyer du Retour*. « Les fêtes de Christophe Colomb » ne furent pas les seules données cette année-là, au profit de l'Œuvre. D'autres « *journées patriotiques* » avaient lieu un peu partout en Guadeloupe. Celle au « programme varié », organisée à Pointe-à-Pitre et au Gosier le dimanche 11 juin, par l'association *La Guadeloupéenne*, offrait aux familles l'occasion de « *se distraire un peu* », tout en participant au vaste mouvement de solidarité envers les jeunes Guadeloupéens aux armées. Sur toutes ces fêtes planait, a-t-on écrit, « l'image sacrée de la patrie. »

5. *Le Nouvelliste*, 6 novembre 1916, « *Les fêtes de Christophe Colomb.* »

6. *Le Nouvelliste*, 7 novembre 1916, « *Un gouvernement de réalisations* », article de H.-Adolphe Lara.

d'Adolphe Lara⁷, directeur de publication du quotidien d'information *Le Nouvelliste*. Connu pour son attachement à la justice sociale et son engagement à la défendre, ce conseiller général, avocat réputé, se présente comme un « *esprit libéré de tout parti pris et de tout sectarisme*.⁸ » S'il ne manifeste aucune hostilité à l'idée de commémorer l'évènement, il estime néanmoins inopportuns le faste et l'ampleur donnés à ces fêtes. Elles auraient dû, à son sens, revêtir un caractère de sobriété voire de gravité, dans les circonstances douloureuses qui endeuillent et désolent nombre de familles, et en considération de la situation des petits ménages qui, confrontés à la vie chère, « succombent de misère.⁹ »

Dès les premiers coups de pioche donnés à l'emplacement assigné au monument, les autorités coloniales avaient exprimé leur satisfaction « de voir honorer enfin aux Antilles, le souvenir *trop longtemps négligé*, de l'illustre navigateur qui fut le découvreur de ces îles et le père de la navigation moderne.¹⁰ » Jusqu'alors, « rien, absolument rien, pas la moindre pierre ne rappelait *le fait historique le plus important de notre vie* », écrit avec impertinence, une plume exaltée.¹¹ Mais le plus curieux est de lire sous celle parfaitement identifiée d'un fils et petit-fils d'esclaves, natif de Goyave, résolument engagé dans la réparation de ce qu'il tenait pour une inconséquence :

« Cinq siècles se sont écoulés depuis, et c'est l'histoire seule – *combien peu la lisent !* – qui nous rappelle cette époque mémorable qui a été le début de notre civilisation. Lorsque Colomb arriva sur nos côtes, qu'y trouva-t-il ? Des Caraïbes [...] anthropophages qui s'enfuirent à son approche. Peu à peu, l'élément européen s'introduisant, nous avons marché par étapes vers la civilisation et le progrès.¹² »

Cette déclaration sonne comme la répétition conforme, dénuée de toute approche critique, des leçons apprises dans les manuels scolaires standards venus de France, dans les livres d'histoire brochant les avantages, vantant les bienfaits de la mise en relation des îles avec l'Europe, véritables programmes d'assimilation éducative et culturelle desquels, de toute façon, on ne pouvait dévier. Les esprits progressistes eux-mêmes, engagés dans la lutte contre les abus, les injustices et inégalités sociales, ne faisaient pas de ce thème leur combat, « la République émancipatrice » demeurant associée à « la France civilisatrice.¹³ »

7. Adolphe Hildevert Lara, naquit à Pointe-à-Pitre en 1876. Il est le frère d'Oruno Lara, conservateur du Musée Schœlcher, auteur de *La Guadeloupe dans l'Histoire*, et fils de Moïse Lara « *charpentier Nègre* », ancien esclave affranchi en 1843, connu pour avoir eu, dans l'effervescence politique des élections législatives de juin 1849, maille à partir avec J.-B. Jammes, maire de Goyave, et soutien actif du candidat des colons contre Schœlcher.

8. *Le Nouvelliste*, 7 novembre 1916, op.cit. « J'ai une trop orgueilleuse conception de mon esprit libéré de tout parti pris et de tout sectarisme pour, systématiquement, produire des critiques contre une administration et en entraver les manifestations heureuses », écrit-il précisément.

9. Ibidem.

10. *Journal officiel de la Guadeloupe*, 27 juillet 1916, « *Monument Christophe Colomb à Sainte-Marie* », AD971, 3K108.

11. À l'époque toutefois, ce propos n'avait absolument rien de choquant, et ne pouvait être vu comme tel.

12. Extrait d'une « note » de MM. Priam et Séné, publiée dans *L'Avenir* du 29 août 1912, et dans *Le Colonial* du 4 septembre 1912, sous le titre : « *Pour Christophe Collomb (sic)*. »

13. « Les idées que je n'ai cessé de défendre par la plume et par la parole sont celles que professent tous ceux qui ont au cœur l'amour de la République émancipatrice et de la France

La façon restrictive que l'on avait d'approcher la question du « débarquement de Colomb », de concevoir l'évènement exclusivement du point de vue européen, de le glorifier davantage dans ses conséquences civilisationnelles, que pour ce qu'il était en lui-même, nonobstant le long cortège d'actes deshumanisants engendrés par la colonisation, ne peut que susciter désaveu et réprobation, à un moment où l'éveil des consciences conduit un peu partout, à une contestation de la place dans l'espace public, de certains monuments datant de l'époque coloniale.

Tout acte de bonne pédagogie se fonde sur une appropriation préalable suffisante, sur une analyse non-parcellaire du sujet considéré. Les réponses aux interrogations que peut susciter le square Colomb, doivent reposer sur la connaissance exacte de son origine, sur sa véritable histoire, ou plutôt exhaustive – encore assez mal connue –, que cet article se propose de vulgariser. Si elles confortent malgré tout, la nécessité de reconsidérer la portée symbolique de ce lieu, elles ne manqueront pas, d'une égale façon, de nous interpeler sur une préoccupante défaillance, la regrettable absence de mémorial en souvenir des populations indigènes de Guadeloupe, victimes de la colonisation.

UN SQUARE DOUBLÉ D'UNE VOCATION TOURISTIQUE, CONSIDÉRÉ INDÛMENT COMME L'ŒUVRE EXCLUSIVE DU GOUVERNEUR MERWART

Le monument érigé à Sainte-Marie est traditionnellement attribué à l'action du gouverneur Émile Merwart, administrateur de la colonie d'avril 1913 à mai 1917. C'est tout naturellement qu'on y voit une opération conçue et menée à terme par le représentant du pouvoir colonial. Du reste, le panégyrique en quatre strophes de sa composition, gravé dans le marbre, est de nature à rattacher irrémédiablement, à tort, son seul nom à cette réalisation :

« Les gouverneurs qui se sont succédés dans cette colonie étaient *trop absorbés par la politique* pour songer à commémorer une date qui rappelle l'acte de naissance de la Guadeloupe. La collectivité doit ce pieux hommage de reconnaissance à *l'âme patriotique* de M. le Gouverneur Émile Merwart.¹⁴ »

Ainsi ce mémorial trouve-t-il place, doublé dès son origine d'une vocation touristique, dans l'un des premiers guides de découverte de la Guadeloupe, publié par le fondateur du *Club des Montagnards*, Camille Thionville. Ce grand excursionniste, à l'âme encore plus patriotique que celle qu'il attribue à M. Merwart, ajoutait non sans démesure : « *Au cours de sa tournée, le touriste s'inclinera devant la statue de Christophe Colomb.* » Voilà donc le navigateur génois élevé presque au rang d'un dieu, par l'auteur de *La Guadeloupe touristique*.

civilisatrice. » H.-Adolphe Lara, *À mes Frères Noirs*, Pointe-à-Pitre, Bureaux de la « Démocratie », 1901, P. 5. BnF Gallica.

14. Camille Thionville, *La Guadeloupe touristique*, Paris, 1931, P. 229 : « *La statue de Christophe Colomb* », AD971, A2792. Notons toutefois que le 4 novembre 1893, sous le gouverneur Nouët, avait été « célébrée avec un grand éclat, la fête du quatrième centenaire de la découverte de la Guadeloupe par Christophe Colomb. »

À bien l'entendre, le gouverneur Merwart aurait, peu ou prou, mis de côté « *la politique* » pour se consacrer à ce qui lui semblait le plus profitable à la Guadeloupe dont il se disait l'« indéfectible ami », avoir « la parfaite connaissance de tout ce qui [l'] intéresse et la compréhension de tous [ses] intérêts.¹⁵ » Mais d'aucuns n'y voyaient qu'un « gouverneur dilettante,¹⁶ » qu'un chef « à l'abondante phraséologie », passionné par les « à-côtés de la vie locale », s'attachant à des « questions d'ordre secondaire » au détriment de « celles qui, importantes et urgentes, intéressent la vie économique et sociale du pays.¹⁷ »

« Il y a là – poursuit Adolphe Lara – une situation inquiétante qui mérite – autant que le buste de Colomb et les antiquités précolombiennes – l'intelligente attention du représentant de la République dans notre île. »

Grandement investi, en sa qualité de *représentant du Touring-Club de France*, dans le développement du tourisme en Guadeloupe, Émile Merwart s'employa à valoriser ses richesses naturelles, ses sites historiques, et les traces de son passé précolombien.¹⁸ Après avoir inauguré le mémorial Christophe Colomb à Capesterre, après avoir fait, trois mois plus tard, la colonie acquérir les terrains qui deviendront le « Parc des Roches gravées » de Trois-Rivières, le gouverneur prit le 26 mai 1917, un arrêté traduisant parfaitement ce qui constituait pour lui, l'un des principaux intérêts du pays :

« Auront droit à la protection des pouvoirs publics de la Colonie, en ce qui concerne leur sauvegarde et leurs facilités d'accès, tous les sites et monuments classés comme éléments de *développement du tourisme*. Pourront être classés à ce titre :

- Les vestiges préhistoriques ;
- Les monuments historiques ;
- Les musées et bibliothèques ;
- Les jardins publics ;
- Les sources thermales et minérales ;
- Les curiosités naturelles telles que : grottes et falaises, chutes d'eau et cascades, lacs et forêts en montagne, etc.¹⁹ »

Un deuxième arrêté pris sous la même date, porte « classement de sites et monuments » et en dresse une liste de vingt-et-un, ventilés respectivement entre les catégories ci-dessus présentées. Sous la rubrique « *Jardins publics* » figurent le « Parc du Vieux Gouvernement, à Basse-Terre

15. *Le Nouvelliste*, 16 novembre 1916, « *Où allons-nous ?* », article de H.-Adolphe Lara.

16. *Le Colonial*, 23 juillet 1913. C'est l'impression que ce gouverneur donna dès son arrivée par son style d'administration, dans le sens où il manifestait de l'intérêt pour les moindres choses.

17. *Le Nouvelliste*, 7 novembre 1916, « *Un gouvernement de réalisations* », article de H.-Adolphe Lara.

18. L'existence des roches gravées de Trois-Rivières est portée à l'attention du grand public par le gouverneur Merwart en sa qualité de « Délégué Principal du T.C.F » (Touring-Club de France) en août 1916, dans une communication : « *Antiquités précolombiennes des Trois-Rivières* », datée à Saint-Claude du 1^{er} août 1916 et publiée dans *l'Écho des Antilles*, n° 45, septembre 1916, P. 277-278, AD971.

19. Article premier de l'arrêté du 26 mai 1917 organisant la protection des sites et monuments à la Guadeloupe et dans ses dépendances, *Journal officiel de la Guadeloupe* 1917, P. 151 ; AD971, 3K109.

(domaine colonial) », le « Jardin botanique, près de Basse-Terre (domaine colonial) », et le « *Square de Sainte-Marie, commune de Capesterre (domaine privé concédé).* »

Pour valoriser davantage encore ce « jardin public », appeler l'attention sur le passé précolombien de la Guadeloupe, le gouverneur avait fait transporter au pied du *monument sans estampille historique* – laquelle ne fut conférée qu'aux structures anciennes, essentiellement militaires²⁰ – « un fragment de roche gravée du domaine du Carbet²¹ » également dépositaire, quoique bien plus modestement que celui de Trois-Rivières, « des vestiges d'un passé millénaire. »

UNE INITIATIVE PRIVÉE GOYAVIENNE PORTÉE DÈS 1912 PAR MM. TRANQUILLE PRIAM ET RENÉ SÉNÉ

L'histoire officielle a vite fait d'oublier, ce que pourtant la presse locale n'a jamais manqué de souligner depuis août 1912, c'est-à-dire avant l'arrivée d'Émile Merwart en Guadeloupe.²² Si ce gouverneur n'est pas étranger à une telle réalisation (comment le pourrait-il ?), il n'en est, en aucune façon, à l'origine.

L'initiative de MM. Tranquille Priam et René Séné est d'abord saluée à la une de *L'Avenir* du 29 août 1912. Son directeur, Horace Descamps, dit avoir reçu la visite de ces deux messieurs, sollicitant l'insertion d'une « note » dans laquelle ils exposent leur projet. Ce « *Journal de la Guadeloupe* » se disant « *absolument indépendant* », croit bon de souligner, dans des réflexions propres à appuyer l'idée d'élever « une statue ou un buste » à Christophe Colomb, que « la pensée de nos concitoyens, est tout à fait désintéressée », que « *leur proposition n'a rien de politique.* » Quelques jours plus tard, *Le Colonial* porte à son tour la chose à la connaissance du public, en félicitant ces « deux compatriotes » de « leur bonne initiative » visant à « *élever dans la bourgade de Sainte-Marie, un monument à la mémoire de Christophe Colomb.* »

« Tous les grands hommes ou presque tous, ont leurs bustes ou statues, soit dans les musées, soit sur les places publiques. Une statue en l'honneur de l'illustre navigateur [...] ne serait pas chose déplacée. Et comme nous voulons que ce soit une œuvre publique, nous faisons appel à nos compatriotes de la Guadeloupe entière pour nous aider à la mener à bien. Nous nous proposons donc d'envoyer des listes de souscription dans toutes les communes de la colonie. La part de chacun, si modeste soit-elle, sera reçue avec

20. Étaient classés sous la rubrique « *Monuments historiques* » : « Fort Saint-Charles-Richepanse à Basse-Terre (domaine militaire de l'État) ; Tour du Père Labat au Baillif (domaine public) ; Fort de l'Union près Pointe-à-Pitre (domaine militaire de l'État) ; Fort Fleur d'Épée (idem) ; Fort Napoléon dans l'île de Terre-de-Haut Saintes (idem) ; Donjon de la Vigie (idem) ; Fort Gustave III à Saint-Barthélemy (idem). » (Arrêté du 26 mai 1917 organisant la protection des sites et monuments à la Guadeloupe et dans ses dépendances.)

21. En 1922, à l'Exposition coloniale de Marseille, M. Merwart présentait « *faute de mieux, un croquis sommaire* » de ce fragment de roche gravée. (C.N.Dubelaar, *The Petroglyphs of the Lesser Antilles*, 1995, p. 228.)

22. M. Merwart fut nommé gouverneur de la Guadeloupe le 20 février 1913 et prit ses fonctions le 14 avril suivant, comme l'intéressé le fit savoir par un arrêté publié dans le *Journal officiel de la Guadeloupe*, AD971.

la plus vive satisfaction. Voilà l'idée émise, nous aimons à espérer qu'elle fructifiera.²³ »

Ainsi s'exprimaient Tranquille Priam et René Séné, « pour le comité d'initiative » composé de « quelques habitants de Sainte-Marie. » Mais le projet fut essentiellement porté par le premier cité, un Goyavien de souche de 52 ans, propriétaire d'une portion d'habitation sise à *Christophe Goyave*, à qui nous nous intéresserons donc plus particulièrement. Dans cette entreprise, il s'était associé le concours de René Séné, 38 ans, natif du hameau de Bananier (Capesterre), ayant aussi des intérêts à Goyave dont il fut le secrétaire municipal, et à laquelle il se lia par des attaches conjugales. L'un et l'autre étaient par leur mariage, Priam avec une Martial, Séné avec une Marcellin,²⁴ apparentés – et ce n'est pas peu dire – à deux familles très influentes de la localité qui, de père en fils, y occupèrent les principaux postes, se partagèrent les responsabilités communales, parfois au plus haut niveau municipal.²⁵ Leur filiation remonte aux frères *Marcellin et Martial*, « sang-mêlé » nés avant la Révolution, des œuvres de M. Rousseau, commandant de quartier.

Tranquille Priam naquit sur *l'habitation Christophe* à Goyave, le 2 décembre 1860²⁶, année du décès de son arrière-grand-père maternel, Tranquille Priam, premier du nom, ancien commandeur de l'habitation Forte-Ile ou Rousseau. En léguant ce prénom à son fils naturel, Julienne, née également esclave, rendait hommage à l'aïeul, chef de la lignée Priam qui naquit libre et avait cinq ans quand se refermèrent en 1802, les fers de l'esclavage. Julienne Priam avait ce même âge, l'année où fut proclamée l'émancipation générale, et son fils Tranquille devint orphelin à cinq ans également, quand sa mère fut emportée en novembre 1865, à l'âge de 22 ans, dans la grande épidémie de choléra.²⁷

La charge de l'éducation de l'enfant revint à Stanislas Priam, son grand-père maternel, cultivateur, chef muletier sous l'esclavage. Tranquille dut sans doute entendre les récits de ce temps où pendant deux décennies, celui dont il avait hérité le nom, commandait les ateliers

23. Extrait de la « note » de MM. Priam et Séné, publiée dans *L'Avenir* du 29 août 1912, et dans *Le Colonial* du 4 septembre suivant, sous le titre : « Pour Christophe Collomb (sic). »

24. Tranquille Priam épousa à Goyave, le 12 janvier 1889, Octavie Martial, fille de St-Val Martial, et petite-fille du dénommé *Martial*, chef de lignée, dont la mère, la mulâtresse Eulalie, était – avant sa donation au mulâtre affranchi Gabriel, et son propre affranchissement par le mariage en 1785 – l'esclave favorite de Pierre Quentin Rousseau, maître de Forte-Ile.

25. Louis Marcellin fut le premier homme de couleur à accéder aux fonctions de maire de Goyave. Il détient du reste le record de longévité à la tête de la commune, trente ans : 1865-1895.

26. Registres d'état civil de Goyave, acte de naissance de Tranquille Priam dressé le 10 décembre 1860. Il vit le jour le 2 de ce même mois, dans la maison de son grand-oncle maternel, Richard Priam, charpentier, « sise au quartier de Morne Rouge, habitation Christophe. »

27. Acte de décès le 27 novembre 1865, de Julienne Priam « servante, décédée à neuf heures du matin dans l'ambulance située au bourg de la Goyave, rue Napoléon. » Elle est dite âgée de 26 ans, alors qu'elle n'en aurait en réalité que 22, comme il en résulte des indications contenues dans l'acte de mariage, le 27 avril 1850, de Stanislas Priam et Félicie Bélénus, ses parents, portant reconnaissance de cette enfant : « Les époux ont déclarés qu'est né d'eux un enfant du sexe féminin qu'ils nous présentent, inscrit sur les registres de l'état civil de notre commune en date du 11 septembre 1843, sous le nom de Julienne. » Il est en outre porté en marge : « La mention de Julienne est au registre destinés aux anciens esclaves, année 1843, n° 50. »

serviles de M. Rousseau, dut apprendre comment, après l'abolition de l'esclavage, ce bisaïeul, surveillant du domaine, fut en récompense de ses qualités, décoré de la médaille d'argent²⁸ et de quelle façon il s'éteint à 63 ans, dans une case de l'habitation Forte-Ile dont il était devenu l'économe, et au service de laquelle il avait passé toute sa vie. Le jeune Tranquille apprit le métier de *charpentier* au contact de son grand-oncle Richard, « *ouvrier* » sous l'esclavage.

Le promoteur du monument Christophe Colomb, qui demeurait à *Christophe*, lieu de sa naissance, était un homme engagé dans la vie sociale, politique et religieuse de sa commune. Il fut conseiller municipal de Goyave de 1888 à 1899, membre puis président du conseil de Fabrique. Ce charpentier se spécialisa dans la fabrication et la réparation des cabrouets, et alla exercer sa nouvelle profession de charron à Pointe-à-Pitre, rue Raspail, du côté de Darboussier, où il s'adonnait également à la transformation du jus de canne en sirop.²⁹ En 1901, il fit l'acquisition d'une portion de l'habitation *l'Aménité* sise à *Christophe*.³⁰ Son nom se rattache aussi à l'ouverture en 1933, de la première école de hameau de la commune, dans sa maison donnée à bail à la municipalité. Cette disposition qui constituait un véritable évènement, fêté sous la brève administration du maire Gaston Voulzy, épargnait à nombre d'enfants de Morne-Rouge / Christophe, les longs et épuisants trajets à pied, pour se rendre à l'école du bourg, du reste surchargée. La maison Priam demeura en service jusqu'à la construction en 1949, de la véritable école de Christophe, définitivement fermée de nos jours.

Les familles Priam et Martial furent endeuillées par la perte d'un fils dans la Grande Guerre. Celui-ci avait reçu à sa naissance, à Christophe également, *le prénom de son arrière-grand-père, Stanislas*, conformément au principe du legs à son père de celui de *Tranquille*. Priam Henri Marie Ambert *Stanislas*, maréchal des logis, 28 ans, fut emporté par la maladie contractée en service, à Nîmes, le 9 novembre 1918. Son nom figure, au nombre des huit enfants de la commune morts pour la France, sur la plaque commémorative du Monument aux Morts de Goyave.

Voilà pour nous permettre de mieux nous familiariser avec le Goyavien à l'origine du mémorial Christophe Colomb, en association avec René Séné. On peut sans grand risque de se tromper, établir une corrélation entre *Christophe*, lieu de naissance, domicile de Tranquille Priam, situation – *limitrophe de Sainte-Marie* – de la portion d'habitation lui

28. *Gazette officielle de la Guadeloupe*, 25 mai 1856. « Fête agricole de la Capesterre [le dimanche 4 mai]. Travailleurs ayant obtenu des récompenses honorifiques ou pécuniaires, pour leur bonne conduite et leur assiduité au travail. Goyave : Priam (Tranquille), surveillant, hameau de Fort-Isle ; commandeur de l'habitation Fort-Isle depuis 1828 jusqu'en 1848, surveillant depuis cette dernière époque jusqu'à ce jour. Il a acquis l'estime du propriétaire par son dévouement et sa fidélité, et surtout par ses bons conseils aux nouveaux affranchis. Présenté par le maire [J-B Jammes], et par la Chambre d'agriculture. Médaille d'argent de deuxième classe. »

29. *Journal officiel de la Guadeloupe*, 1907 ; arrêté du gouverneur du 4 septembre autorisant M. Priam (Tranquille) à « installer sur sa propriété sise à Pointe-à-Pitre, rue Raspail, deux chaudières destinées à la conversion du jus de canne en sirop. »

30. Vente par Archinard (Joseph) à Priam (Tranquille) d'une portion de terre de la contenance d'un hectare, détachée de l'habitation dite *L'Aménité* de 90 mètres de large au nord et au sud, et de 110 mètres de long de la mer à l'est et le long de la route coloniale à l'ouest. *Registres des Hypothèques de Basse-Terre*, 10 avril 1901, n° 57, AD971, 4Q 255.

appartenant, et l'idée qu'il eut d'honorer le célèbre navigateur génois, porteur de ce prénom.

DONNER AU PROJET UN CARACTÈRE COLLECTIF ET POPULAIRE PAR LARGE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Des listes de souscription avaient été lancées « *dans toutes les communes de la colonie.* » L'objectif était de leur donner un caractère largement populaire, pour faire du monument envisagé « *une œuvre publique* », dans le sens où il pourrait se flatter d'avoir été réalisé collectivement par le peuple guadeloupéen. Quelques unes de ces listes, sur lesquelles figurent le nom des personnes et institutions donatrices, ainsi que le montant de leur souscription, reçurent publicité dans *Le Nouvelliste*. Nous avons pu retrouver et analyser cinq d'entre elles qui, au regard de la moyenne des sommes récoltées, représentent environ le quart de l'ensemble de celles émises. On se rend à l'évidence qu'elles ont plutôt bien circulé dans le pays et même touché ses coins les plus reculés. L'une d'elle gagna des adhésions dans au moins dix localités : Petit-Bourg, Bailif, Morne-à-l'Eau, Sainte-Rose, Capesterre, Anse-Bertrand, Gosier, Pointe-à-Pitre, Goyave, Le Moule et ses Grands-Fonds.³¹

Elles reflètent aussi avec acuité, la diversité des situations économiques et dénotent, eu égard au nombre de petits donateurs, une large participation des classes laborieuses. Cet effort consenti par des familles peinant à vivre avec des salaires de misère, et en butte aux difficultés de la vie chère, se doit d'être salué d'autant que la colonie sortait à peine d'une longue crise sucrière, et ne tarda pas à se retrouver confrontée aux conséquences de la guerre mondiale.

Avant la découverte de ces listes, nous avions supposé, eu égard au contexte socio-économique du pays, que la Guadeloupe profonde ne pouvait prêter l'oreille à pareille initiative, que l'appel de MM. Priam et Séné aux « *compatriotes de la Guadeloupe entière* » s'était fait inaudible dans le lointain des campagnes. À tort. Car nombre de pauvres gens tendirent avec bienveillance leur modique obole, acceptant d'abandonner une piécette de 10 centimes, et même – cas le plus fréquent – de faire le sacrifice d'une pièce de 0 f. 25, valeur au bas mot d'un petit déjeuner, d'une maigre portion de riz ou de morue, le sixième du salaire journalier d'une ouvrière des plantations³².

31. Selon l'ordre établi par la liste n° 14 publiée dans *Le Nouvelliste* du 27 février 1913. Elle concernerait dix localités *au moins*, car si le traçage a été facilité par une désignation précise des écoles donatrices, il n'a pas été possible par contre, d'associer une commune de résidence à tous les autres souscripteurs.

32. À cette époque, 1f 40 à 1 f 70 était nécessaire pour subvenir aux besoins journaliers d'un cultivateur. Un demi-pot de riz valait 0 f 40, une demi-livre de morue 0 f 30, idem pour un « petit déjeuner du matin (café ou cacao, sucre, pain). » Christian Schnakenbourg, *Crise sucrière et misère populaire en Guadeloupe au début du XX^{ème} siècle*, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2019, P. 40. À partir de 1910, le salaire journalier des ouvriers des plantations et des usines était de « 2 francs pour les hommes, 1 f 50 pour les femmes, 1 f 25 pour les enfants », conformément à une proclamation du gouverneur Gautret, *Journal officiel de la Guadeloupe*, février 1910.

Cette participation de la population défavorisée, se vérifie encore dans l'apport de plusieurs écoles rurales qui servirent immanquablement, par l'entremise de leurs élèves, de relais de diffusion de l'initiative au sein des familles. Les cinq listes consultées en totalisent dix-huit auxelles s'adjoignent deux établissements urbains. Ce nombre de vingt écoles figurant sur notre échantillon est loin d'être négligeable, mis en rapport avec le total des établissements primaires que comptait le pays.³³ Les voici présentées dans l'ordre croissant des sommes réunies :

« École de La Boucan [Sainte-Rose] : 2 f 85. École de Campêche à l'Anse-Bertrand : 3 f 20. École publique de garçons, Goyave : 5 francs. École des filles du Petit-Bourg : 5 f 30. École des filles de la Capesterre : 6 f 60. École des garçons du Petit-Bourg : 6 f 90. École des garçons du Baillif : 7 f 20. École mixte de l'Anse-Bertrand : 8 francs. École publique de garçons, hameau du Morne Lolo, Grand-Bourg [Marie-Galante] : 9 francs. École de garçons des Grands-Fonds du Moule : 9 f 50. École des filles, Sainte-Anne : 9 f 75. École des filles, Port-Louis : 9 f 95. École des filles des Abymes : 10 francs. École des filles du Moule : 10 f 35. École des filles, Pointe-Noire : 10 f 75. École publique de garçons, Petit-Canal : 11 francs. École publique de garçons, Abymes : 14 f 05. École des garçons du Morne-à-L'Eau : 14 f 25. École publique de garçons, Basse-Terre : 20 f 60. École publique de filles, Pointe-à-Pitre : 25 f 25.³⁴ »

Dans les couches moyennes de la société, les gens cotisaient en général à hauteur de 1 franc, 1 f 50, 2 francs au maximum. S'agissant des classes aisées, si l'on excepte le geste de M. Blaise Di Capua, bijoutier à Pointe-à-Pitre, qui souscrivit 25 francs, apport individuel le plus conséquent de notre échantillon³⁵, les contributions n'outrepassent jamais la somme collectée à l'école de garçons de Goyave, ou celle, analogue, venue de la Fédération Mutualiste de la Guadeloupe.³⁶ La pièce de 5 francs est en effet emblématique du niveau de coopération des négociants, commerçants, officiers publics et détenteurs d'un mandat électif.³⁷

Les promoteurs du projet comptaient aussi et beaucoup, sur l'implication des municipalités. Il ne fait aucun doute que la commune de Capesterre fut l'une des premières à se manifester ; la ville de Pointe-à-Pitre elle-même, eut plus d'une fois l'occasion de démontrer l'intérêt qu'elle y attachait ; toutefois, le seul engagement chiffré connu, est celui de la commune du Gosier à hauteur de 100 francs.³⁸ En mai 1913, les sommes totalisées par l'ensemble des listes en circulation depuis six mois, étant loin d'avoir atteint le montant espéré pour la réalisation du

33. L'article « *Les chiffres qui parlent* » paru dans *Le Nouvelliste* du 24 mai 1916, indique que la colonie comptait en ce temps-là, 75 écoles primaires dispensant un enseignement à 12.000 enfants. Le fait que cinq des vingt listes réunirent plus d'un quart d'entre-elles, laisse supposer qu'une majorité s'y trouva impliquée.

34. Extraits des listes n^{os} 10, 13 et 14 publiées dans *Le Nouvelliste* des 31 décembre 1912, 8 et 27 février 1913.

35. Liste n^o 9, *Le Nouvelliste*, 23 décembre 1912.

36. Fédération Mutualiste de la Guadeloupe : 5 francs. Liste n^o 10, *Le Nouvelliste*, 31 décembre 1912.

37. Cela se vérifie notamment pour les Établissements Reynoird et Fils (liste n^o 8, *Le Nouvelliste*, 14 décembre 1912) ; Evremont Michelon, notaire à Pointe-à-Pitre ; Edmond Bolivar, industriel, maire de Goyave ; Adolphe Lara, avocat, vice-président du conseil général (liste n^o 13, *Le Nouvelliste*, 8 février 1913.)

38. Liste n^o 14, *Le Nouvelliste*, 27 février 1913.

projet, surtout – tel que nous le comprenons – par défection de la plupart des assemblées communales, Tranquille Priam et René Séné crurent devoir les relancer, les inviter à secouer leur léthargie :

« Nous faisons un dernier appel aux municipalités qui n'ont encore rien voté pour la participation de leur commune à l'érection du monument de Christophe Colomb. La deuxième session ordinaire de l'année devant bientôt s'ouvrir, nous prions MM. les Maires de vouloir bien en profiter pour saisir leurs conseils municipaux de la question.

Nous sommes encore loin du but à atteindre. Il faut 6.000 francs pour un buste en bronze de dimensions convenables, ainsi qu'il résulte de renseignements que nous tenons d'un sculpteur du Ministère des Colonies. Nous avons à peine réalisé 2.000 francs. [...]. Serions nous plus pauvres, ou moins imbus de patriotisme que partout ailleurs ? Non ! Eh bien, permettez-nous d'espérer, Messieurs, qu'à votre prochaine session, vous ferez un beau geste qui vous honorera ainsi que notre pays.³⁹ »

Manifestement, cet appel eut pour effet d'obtenir, non l'engagement financier des municipalités, sans doute en butte à des difficultés budgétaires, mais leur « *appui moral* », et c'est donc sans nouvel apport que la souscription se referma dans le second semestre 1913.

UN PROJET EN SOMMEIL RELANCÉ EN 1916 AVEC LA VISITE DE THÉODORE ROOSEVELT

Une publication dans la presse locale dont les références exactes nous échappent, laisse entendre que « la souscription atteignit la somme de 1931,10 francs déposée chez Maître Monroux, notaire, qui l'a portée à 2000 francs.⁴⁰ » Et l'affaire, en cette étude, tomba dans un profond sommeil. Les clameurs de la visite de Théodore Roosevelt en Guadeloupe, la réveilla. Nous étions en février 1916 quand le gouverneur Merwart accueillit l'ancien président des États-Unis et son épouse, débarqués du paquebot « *Guiana* », pour une brève visite de l'île, le dimanche 20.

« L'après-midi, on fait une grande excursion sur la route de Basse-Terre, avec une trentaine de voitures automobiles. On traverse les vastes plaines couvertes de plantations de canne à sucre ; on passe au Petit-Bourg et à la Goyave, dont les municipalités adressent des souhaits de bienvenue à M. et à Mme Roosevelt ; et à la Goyave l'excursion se continue en chemin de fer. [...] *On s'arrête un moment sur la plage de Sainte-Marie, où débarqua Christophe Colomb* », relate *La Guadeloupéenne*.⁴¹

Une anecdote racontée plus loin par cette même revue, dans son long développement sur l'accueil, l'organisation de la journée, et les prises de parole de l'ancien président, laisse entendre qu'« après le récit qu'on lui fit de ce débarquement » auquel on ne pouvait se garder d'adjoindre du

39. *Le Nouvelliste*, 6 mai 1913, « *Souscription en vue d'ériger une statue à Christophe Colomb.* »

40. La somme fut très probablement remise, contre reçu, à Maître Marie Charles Maurice Monroux, notaire à Pointe-à-Pitre, en 1915, année où il commença à officier, aucune trace de ce dépôt n'existant dans ses minutes.

41. Revue *La Guadeloupéenne*, mars 1916, « *M. Roosevelt à la Guadeloupe* », P. 32 ; AD971. Rappelons que Sainte-Marie n'est que le *lieu présumé* de ce dit « débarquement de Colomb. »

fabuleux : « la fuite des Caraïbes réunis pour un festin de chair humaine », M. Roosevelt aurait dit en riant, devant une caricature de Guillaume II, empereur d'Allemagne : « *C'est un Caraïbe du XX^{ème} siècle !* »

Fut-il, ce touriste de renom, aussi étonné qu'on l'affirma, de ne trouver « au petit port de Sainte-Marie »⁴² aucun signe rappelant ce fait historique « le plus important... » ? Pour Priam et Séné, cela ne faisait l'ombre d'un doute ! C'est alors qu'ils crurent devoir s'adresser au gouverneur Merwart, pour solliciter appui et assistance. Très aimablement, le chef de la colonie, « en souscrivant 300 francs », exprima sa résolution à leur apporter un ferme soutien pour permettre la réalisation de ce projet, se disant prêt à « s'occuper de l'œuvre. »

CONCRÉTISATION DE L'ENTREPRISE SOUS LA CONDUITE DU GOUVERNEUR ; TRANQUILLE PRIAM ET RENÉ SENÉ EN DEMEURENT LES PROMOTEURS

Un « *comité d'organisation* » fut constitué, présidé par le gouverneur Merwart. Le caractère officiel donné au projet, lui fit prendre une importance bien plus grande que celle initialement envisagée par ses concepteurs. Il fut accompagné avec méthode, son avancée grandement accélérée, son aboutissement garanti. On passa commande à un sculpteur de Gênes, Umberto Bacci, du buste du navigateur en marbre de Carrare, et à la vue des photos reçues en juillet 1916, les « *organisateurs du monument* » étaient convaincus qu'il compterait « parmi les plus belles œuvres d'art de la Guadeloupe. »⁴³ Arrivé au port de Pointe-à-Pitre au mois d'octobre, ce buste fut « exposé publiquement à l'Hôtel-de-ville (salle des mariages) », et les visiteurs invités à déposer « une obole au profit du Foyer du Retour. »⁴⁴

Entre temps, à Sainte-Marie, le terrain de 1.500 mètres carrés gracieusement concédé par M. et Mme Henri Longueteau, fut officiellement remis au comité d'organisation du mémorial, en présence notamment du gouverneur, de l'état major du navire de guerre *Amiral Aube*, et de M. Bonnetterre, fondé de pouvoir des propriétaires, domiciliés à Pau (Pyrénées Atlantiques). On procéda au piquetage de l'emplacement choisi pour le monument, et les premiers coups de pioche furent donnés par le commandant et les officiers du croiseur cuirassé. Les travaux, y compris ceux d'aménagement du parc lui-même, furent poussés afin que tout soit prêt pour début novembre. La réalisation de l'ensemble fut pensé de façon à ce que ce square ajoute à son « caractère commémoratif », celui d'offrir « aux promeneurs et aux touristes l'attrait d'un but d'excursion. »⁴⁵

42. À l'origine, c'est en ce lieu que MM. Priam et Séné avaient envisagé d'ériger le monument. La Revue *La Guadeloupéenne* de juin 1916, écrit page 159, dans un article relatant les fêtes qui se déroulèrent à Pointe-à-Pitre et Basse-Terre à l'occasion du Congrès des Sociétés d'éducation physique : « Nous faisons aussi une courte halte au petit port de Sainte-Marie où débarqua Christophe Colomb, à l'embouchure d'un joli ruisseau ombragé. *Bientôt s'élèvera à cet endroit un monument* destiné à perpétuer cet intéressant souvenir historique. »

43. *Journal officiel de la Guadeloupe*, 27 juillet 1916, « *Monument Christophe Colomb à Sainte-Marie* », AD971, 3K108.

44. *Le Nouvelliste*, 31 octobre 1916.

45. *Journal officiel de la Guadeloupe*, 27 juillet 1916 ; op.cit.

Tout s'acheva en temps et en heure. Comme mentionné en début d'article, il y eut trois journées de grandes festivités où le patriotisme et la générosité de la population furent exaltés en faveur des jeunes conscrits envoyés au front et des familles endeuillées.⁴⁶ Le programme publié dans *Le Nouvelliste* du 3 novembre 1916, veille du lancement des activités, rappelait d'ailleurs qu'« il n'y aura *nulle part d'invitation à titre gratuit*. Tout le monde est cordialement invité à participer aux fêtes, *chacun y apportant sa contribution financière*. »

Ces trois journées se déroulèrent *successivement* à Basse-Terre et Trois-Rivières, à Pointe-à-Pitre puis Capesterre, du samedi 4 au lundi 6 novembre⁴⁷. Cette dernière date fut finalement retenue, au lieu du 4 novembre initialement annoncé, pour l'inauguration du monument.

Il y eut d'abord le matin, en l'église Saint-Hyacinthe, en présence des autorités et d'une « foule pressée et attentive », « l'imposante messe solennelle » célébrée par « Mgr Genoud entouré d'une quinzaine de ses prêtres⁴⁸ », puis à midi, « le banquet par souscription, organisé à Capesterre par MM. Gayalin et Sidambarom⁴⁹ », sous la présidence du gouverneur Merwart. Au cours de ce festin, MM. Priam et Séné furent invités – comme plusieurs autres personnalités dont M. Collomb, consul d'Espagne, M. Hallier, capitaine de frégate, les représentants du conseil général, de la municipalité de Capesterre et de la ville de Pointe-à-Pitre – à prendre la parole. On ne manqua pas de parler « *en termes heureux du tourisme*⁵⁰ », de mettre l'accent sur les avantages de cette orientation assignée au square.

« L'après-midi, l'évêque consacrait, à Sainte-Marie, le buste du navigateur qui lui était présenté par MM. Priam et Séné, *promoteurs de l'œuvre*⁵¹ », souligne *Le Nouvelliste*.

Une reconnaissance que la presse locale, plus particulièrement le journal dirigé par Adolphe Lara, continua de ponctuer, alors que le succès obtenu par cette réalisation, tendait à s'imposer comme le couronnement de l'action du chef de la colonie, et risquait de ternir le mérite de ceux qui en étaient véritablement à l'origine :

« Il faut remercier le gouverneur d'avoir donné à cette manifestation une ampleur un peu excessive. *Mais il faut surtout savoir gré à nos compatriotes, MM. Priam et Séné, qui ont eu la noble et généreuse idée d'ériger le modeste*

46. Ces fêtes étaient données au profit du *Foyer du Retour* (cf. note 4). Toutes les recettes lui étaient destinées.

47. *Le Nouvelliste* du 3 novembre 1916 détaille le programme de ces trois journées. Trois-Rivières fut associée à Basse-Terre pour les manifestations du 4 novembre : « Le même jour, à 9 heures du matin, visite aux *antiquités précolombiennes*. Messe solennelle en l'église de cette commune *en mémoire des soldats tombés au champ d'honneur*. Kermesse place de l'église l'après-midi et représentation théâtrale le soir. »

48. *Echo des Antilles*, n° 47, novembre 1916, AD971.

49. *Le Nouvelliste*, 10 novembre 1916, op.cit. Dans le numéro du 3 novembre, le public est informé que « le couvert est de 6 francs » et qu'il y a lieu de « s'adresser à M. Fernand Gayalin, président du comité des fêtes. »

50. Revue *La Guadeloupéenne*, novembre 1916, « *Commémoration de la découverte de la Guadeloupe* », P. 293.

51. *Le Nouvelliste*, 10 novembre 1916, op.cit.

monument de Sainte-Marie. À eux, et à eux seuls, revient tout le mérite d'un acte qui honore la Guadeloupe.⁵² »

« Sur l'initiative de deux Guadeloupéens, MM. Tranquille Priam et Séné, une souscription fut ouverte, il y a quelques années, pour l'érection d'un monument à la mémoire de Christophe Colomb. Grâce à l'intervention de M. le Gouverneur Merwart, l'entreprise put non seulement aboutir mais prendre une importance digne du navigateur génial qui découvrit ces pays et les mit en relation avec l'Europe.⁵³ »

On la voulait, cette manifestation, à la hauteur. Elle la prit dans le vaste rassemblement d'une foule enthousiaste et unanime, venue de toutes parts, toutes classes sociales, toutes options politiques confondues, et dans l'ambiance fringante d'une fête populaire, rehaussée par les notes de l'orchestre de la Société philharmonique de Pointe-à-Pitre. « Le soir, [il y eut une] représentation théâtrale, salle Sidambarom.⁵⁴ »

« Les pluies intermittentes n'ont mis obstacle à aucune des parties du programme de cette belle journée d'union patriotique. Sur tous les chemins rayonnant autour de Capesterre, une circulation intense s'est maintenue longtemps après minuit », relate encore *Le Nouvelliste*.⁵⁵

Rien n'avait pu assourdir l'appel de Sainte-Marie, entendu dans toute la Guadeloupe qui se fit promptement à s'y rallier massivement. On a sans doute du mal aujourd'hui, à saisir et à interpréter avec justesse, l'élan fédérateur inédit du 6 novembre 1916, incomparablement plus large et plus puissant que celui qui rassembla le pays en des formes autrement cérémonieuses et protocolaires, à Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, en juillet 1913⁵⁶. Le phénomène demande à être décrypté, mais ne peut être révoqué en doute, ou minoré.

Dès le lendemain, MM. Priam et Séné, par l'organe du *Journal officiel de la Guadeloupe* qui les présente aussi, comme les « promoteurs du monument Christophe Colomb », se firent « un devoir de rendre publics les remerciements qu'au banquet de Capesterre – disent-ils – nous avons adressés à tous les bienveillants concours qui, depuis 1912, ont aidé à l'aboutissement de notre initiative. » Dans leur déclaration, le thème est de nouveau présenté, comme ayant été extraordinairement rassembleur :

« Et d'abord nos chaleureux remerciements à la Presse locale toute entière qui n'a cessé de patronner notre œuvre. Grâce à son unanimité, tous les milieux, sans exception, se sont intéressés à notre initiative, en même temps que nous obtenions le haut appui moral des Pouvoirs publics, du Diocèse, de la Marine nationale et des Municipalités. Edifié sous l'impulsion d'un tel élan, le monument de Christophe Colomb demeurera un symbole d'entente entre tous les enfants et tous les amis de la Guadeloupe.

D'autre part, un tribut de reconnaissance est dû à tous les souscripteurs de l'œuvre et à tous ses bienfaiteurs, notamment à M. et Mme Henri Lon-

52. *Le Nouvelliste*, 6 novembre 1916, op.cit.

53. Revue *La Guadeloupéenne*, novembre 1916, op.cit., P. 292.

54. *Le Nouvelliste*, 3 novembre 1916.

55. *Le Nouvelliste*, 10 novembre 1916, op.cit. Dans le même esprit, *l'Écho des Antilles* (n° 47, op.cit.) écrit : « Ces [trois] grandes et belles journées » avaient été « un peu trop arrosées pourtant par les pluies de la Toussaint. »

56. Inauguration du monument Schœlcher à Basse-Terre le 14 juillet 1913, et à Pointe-à-Pitre le 22.

gueteau, donateurs du terrain de Sainte-Marie, à M. Paul Dérussy, donateur d'un spécimen de roche gravée, à MM. W. Bouchaut, maire-adjoint de Pointe-à-Pitre, Ch. Laurent et Borel frères, industriels, qui nous ont gratifiés de cessions de matériel.⁵⁷

Une mention particulière revient à la coopération artistique et technique, à l'éminent sculpteur Umberto Bacci, de Carrare, qui a si noblement reproduit dans le marbre la figure pensive de l'illustre navigateur génois ; à M. le conducteur principal Barthélemy, qui a exécuté de main de maître les divers travaux de construction ; à M. l'agent de culture Thollard, qui a établi le jardin du square⁵⁸ ; et aussi à M. H. de Marcilly, consul général de France à Gênes, pour son aimable entremise dans la commande du buste de Christophe Colomb.

Enfin, nous dirons notre gratitude envers M. le gouverneur Merwart, à qui nous avons confié notre projet en mars dernier et qui depuis lors, nous a facilités et aidés en toutes choses. C'est à lui surtout qu'est due la réalisation maintenant accomplie, de notre initiative d'août 1912, et ce sont ses conseils, tant pour l'aménagement du square que pour l'exécution du monument, qui nous ont guidés vers *des résultats ratifiés aujourd'hui par l'assentiment général*.

Aux uns comme aux autres, de tout cœur : Merci !⁵⁹ »

FAUTE D'ENTRETIEN, LE SQUARE TOMBE DANS UN ÉTAT D'ABANDON

Des dispositions avaient été arrêtées pour assurer la surveillance et l'entretien des lieux. Un pavillon destiné au logement d'un gardien avait été construit, et le gouverneur souhaita que cet emploi fût « confié à un blessé de la guerre, pensionné et médaillé.⁶⁰ » Mais bientôt, sept mois seulement après la cérémonie d'inauguration, M. Émile Merwart étant sur son départ définitif de Guadeloupe, consentit par décision du 31 mai 1917, « sur l'avis favorable du chef du service des travaux publics », à donner une autre destination à ce bâtiment :

« Le pavillon dans le square Christophe Colomb, à Sainte-Marie, est mis à la disposition du service des postes et télégraphes, qui l'affectera au bureau de distribution de cette localité et au logement du gérant.⁶¹ »

Le nouveau bureau de poste fut installé le 1^{er} août 1917, sous l'administration du successeur de M. Merwart. L'hypothèse la plus probable est que le *Comité de l'Œuvre* prit en charge l'entretien du square, mais dut finir, pour une raison ou une autre, par se retirer. Le parc tomba alors

57. M. Laurent, directeur général des établissements Darbousier, avait donné *une grille droite* « pour former le fond, derrière le monument », le tertre central, lui, devant être clôturé par *une grille circulaire*. M. Fernand Borel avait offert des rails « à utiliser pour l'infrastructure. »

58. Le *Journal officiel de la Guadeloupe* du 27 juillet 1916 fait état des plans du square « bien ombragé, garni de bancs », comportant une allée carrossable en fer à cheval large de 4 mètres, un chemin central pour les piétons, deux bosquets avec bancs, un ajoupa pour les promeneurs.

59. *Journal officiel de la Guadeloupe*, novembre 1916, *lettre ouverte* datée du 7, P. 315-316 ; AD971, 3K108.

60. *Journal officiel de la Guadeloupe*, 27 juillet 1916, op.cit.

61. Article 1^{er} de la décision du gouverneur du 31 mai 1917, *Journal officiel de la Guadeloupe*, AD971, 3K109.

dans un état de délaissement qui atteint son paroxysme dans les années 1930. Camille Thionville, dans un plaidoyer en faveur du tourisme, le déplore fermement :

« Il ne suffit pas d'élever *une statue dans la brousse* en l'honneur d'un héros quelconque, il faut que la propreté autour de cette statue soit entretenue en tout temps, et qu'elle laisse au visiteur qui passe à l'improviste, l'impression que le Gouvernement local a le souci d'honorer son héros et de ne jamais le laisser ensevelir dans les herbes.⁶² »

Mais, que cette question fasse l'objet de toute la sollicitude des administrateurs, ne coule pas naturellement de source. Sauf à considérer que tous les gouverneurs devraient partager la même préoccupation, manifester la même passion que celle qui animait M. Merwart. Le style administratif, moins bureaucratique ou routinier qui le caractérisait, le portant davantage à se consacrer à la découverte, à la promotion et la sauvegarde des richesses à vocation touristique de la Guadeloupe, lui appartenait en propre. N'a-t-on pas alors fait à ce chef, le reproche de *ne point gouverner*, de délaisser les vrais problèmes pour « s'attacher à des questions d'ordre secondaire »⁶³ ? Ses successeurs durent trouver beaucoup mieux à faire, à réaliser, que de s'occuper d'« une statue dans la brousse. »

« Que nous faut-il, maintenant que Christophe Colomb contemple les plaines de Sainte-Marie, et que les Roches gravées des Trois-Rivières ont fait couler beaucoup d'encre ? Il nous faut un gouvernement qui gouverne [...] un gouvernement de réalisations.⁶⁴ »

Selon Adolphe Lara, auteur de ces lignes :

« La meilleure façon d'honorer la mémoire de Christophe Colomb, c'est de travailler à faire de la Guadeloupe un pays jouissant des bienfaits de la civilisation à laquelle elle fut appelée il y a déjà 423 ans révolus.⁶⁵ »

À vrai dire, la difficulté posée par le maintien en bon état du square de Sainte-Marie, et les conséquences qui découlèrent de cette carence, tiendraient surtout à son statut peu clair. M. Merwart avait mis des ressources et énergies publiques à la disposition d'un projet qui ne perdit pas pour autant son caractère privé ou associatif. Était-ce à ce titre que fut recueilli, outre les diverses contributions de bienfaiteurs, le don gracieux, exalté par les promoteurs du monument, de la parcelle de terre qui – en lieu et place du bord de mer – en devint le site ? La question du terrain « gratuitement affecté à cette destination par ses propriétaires, M. et Mme Henri Longuetau, en vertu d'un acte passé à Pau (Basses-Pyrénées), le 27 juin 1916⁶⁶ », demande éclaircissement. Il y a tout lieu en effet de savoir, au bénéfice de qui cet acte fut passé : de « L'Œuvre du Monument » dit aussi « Comité de l'Œuvre » ? ou de la « Colonie de la Guadeloupe » ?

62. Camille Thionville, *La Guadeloupe touristique*, op.cit. P. 230.

63. *Le Nouvelliste*, 16 novembre 1916, « *Où allons-nous ?* » ; op.cit.

64. *Le Nouvelliste*, 7 novembre 1916, « *Un gouvernement de réalisations* », op.cit. Le titre de l'article suggère que de véritables réalisations, autrement dit *plus utiles*, gagneraient aussi à être mises en œuvre.

65. *Le Nouvelliste*, 8 novembre 1916 ; article intitulé « *Ouvrons l'œil*. »

66. *Journal officiel de la Guadeloupe*, 27 juillet 1916, op.cit.

« *Domaine privé concédé* » (mais à qui ?) est la mention accompagnant la désignation du square de Sainte-Marie comme monument à vocation touristique, dans la liste dressée en mai 1917 par le gouverneur Merwart⁶⁷. En tout cas, plongée dans une sorte d'ambivalence identitaire, cette réalisation, pour ce qui est du soin qu'elle réclamait, généra au fil du temps, contradiction, embarras, et inaction.

UN BIEN PRIVÉ ? DÉPARTEMENTAL ? COMMUNAL ? CLARIFICATION DU STATUT DU SQUARE CHRISTOPHE COLOMB

Lors de l'examen du budget départemental au Conseil général de la Guadeloupe, le 15 mars 1949, la mise en discussion de l'article « *Entretien des monuments historiques appartenant au Département* », donna lieu à un échange de vues sur le square de Sainte-Marie, entre Paul Lacavé, maire de Capesterre (Belle-Eau), Lucien Bernier, maire de Saint-François, et le préfet Gilbert Philipson. La discussion démontre avec clarté, la confusion qui régnait encore autour du statut du monument Colomb, toujours revêtu de son caractère privé. Par la fréquentation dans son enfance de sa famille maternelle, les Martial de Goyave, Lucien Bernier entretenait le souvenir de Tranquille Priam, également membre de cette famille⁶⁸, comme celui à qui l'on doit la réalisation de ce mémorial :

« M. Lacavé :

À propos de l'entretien des monuments historiques, n'y aurait-il pas moyen d'améliorer un peu le square Christophe Colomb à Sainte-Marie ? Il en était d'ailleurs question avant la Conférence des Indes Occidentales.

Maître Bernier :

Le square Christophe Colomb n'est pas un bien départemental, mais un bien privé, c'est notre parrain commun à Maître Ninine⁶⁹ et à moi-même qui l'avait édifié.

M. Lacavé :

Qui a la charge de ce monument ?

Maître Bernier :

Du temps du père Priam, c'était une association privée qui s'en occupait.

M. Lacavé :

Chaque année, c'est le Département qui s'occupe des abords du square. Si j'interviens, c'est dans l'intérêt de la Guadeloupe, car, à l'origine de son histoire, il y a Christophe Colomb et je crois qu'il est indispensable pour nous de présenter un peu mieux ce square.

M. le Préfet :

Le square est affecté à la commune de Capesterre.

67. Arrêté du 26 mai 1917 organisant la protection des sites et monuments à la Guadeloupe, *Journal officiel de la Guadeloupe*, 1917, op.cit.

68. La grand-mère maternelle de Lucien Bernier, Néila Martial, (fille de Pierre Martial surnommé Bouillon, et de Nelly Robin) et la femme de Tranquille Priam, Octavie Martial (fille de St-Val Martial et d'Hortensia Laberne) étaient cousines. À la naissance de Lucien Bernier en 1914, celui qu'il appelle respectueusement « *le père Priam* », était déjà un homme d'un certain âge.

69. Maître Omer Ninine était maire de Petit-Bourg et conseiller général du canton Petit-Bourg / Goyave.

M. Lacavé :

Depuis quand ? Je ne sais pas cela !

M. le Préfet :

Voilà... (Il lit). Il y a donc possibilité à ce que vous vous mettiez d'accord avec le Département pour qu'il vous aide à entretenir ce square en raison de son importance.⁷⁰ »

Les propos de Paul Lacavé, manifestent tout l'intérêt qu'il y porte comme situé sur le territoire de sa commune, toute l'importance qu'il lui reconnaît à l'échelle du pays, et la nécessité qui en découle de pourvoir régulièrement à son entretien.

La *Conférence des Indes Occidentales* à laquelle il fait allusion, et que la Guadeloupe accueille pour sa troisième édition en novembre 1948, année de célébration du centenaire de l'abolition de l'esclavage, offrait à l'entendre, l'opportunité – saisie ou non – « *d'améliorer un peu le square Christophe Colomb.* » Des sommes considérables avaient été engagées à l'occasion de ce forum, par le gouvernement métropolitain : *quatre-vingt millions de francs*, rien que pour la construction de maisons préfabriquées destinées au logement des congressistes.⁷¹ Cette conférence internationale qui visait à réunir les différents pays de la Caraïbe (sous puissance coloniale et indépendants), sur des questions économiques et sociales, dans le but de « *resserrer leurs liens* », inquiétait une partie de la classe politique française. On craignait en effet que « certains participants s'orientent vers des formules risquant de *desserrer les liens* qui attachent [les Antilles] à la France européenne.⁷² » Ce projet et son financement reçurent par contre, le plein assentiment de la Gauche.

L'engagement à gauche, le militantisme communiste, anticolonialiste, du maire de Capesterre (Belle-Eau), partisan de l'autonomie de la Guadeloupe à l'époque de la départementalisation, n'avait rien d'incompatible avec ses doléances pour le square en question. Il le croyait départemental, et dut finalement l'accueillir sous statut communal, la participation financière du Conseil général pour sa conservation, n'étant pas exclue. Entre ses convictions politiques, et son souci de sauvegarder cet élément du patrimoine guadeloupéen auquel il attachait une incontestable valeur, aucune dichotomie ne se dressait.

UN PATRIMOINE À SAUVEGARDER, UNE OMISSION À RÉPARER : FAIRE AUSSI DE CE SQUARE UN MÉMORIAL AMÉRINDIEN

Mais, notre point de vue sur ce passé n'est absolument plus le même, et l'on ne saurait l'approcher de manière appropriée sous l'angle qui fut celui de Tranquille Priam, le promoteur goyavien du monument Christophe Colomb. Nous ne pouvons non plus le considérer tout à fait dans le sens de Paul Lacavé, l'élu du peuple capesterrien, sauf à comprendre

70. Délibérations du *Conseil général de la Guadeloupe*, 1949, P. 245 ; AD971, 1N.

71. *Journal Officiel de la République Française ; Lois et Décrets*, 21 mars 1948. Loi 48-457 du 20 mars 1948 portant ouverture de crédits pour la session de la conférence des Indes occidentales à la Guadeloupe, P. 2826.

72. *Journal Officiel de la République Française ; Débats parlementaires ; Conseil de la République* (ou Chambre haute du Parlement), 18 février 1948, P. 251.

l'intérêt de ne pas livrer à l'abandon ou substituer une béance à un patrimoine qui, par la légitimité qu'il tient de l'ancrage populaire reçu des générations précédentes, nous interroge, autant qu'à bon droit nous l'interrogeons, sous notre autre regard de l'histoire. L'inhérente et sans doute déroutante particularité de la genèse de ce monument, lui confère un caractère on ne peut plus atypique, l'inscrit dans une problématique plus large et complexe que celle dont on le croyait porteur, et que l'on ne saurait opportunément résoudre dans une simple posture binaire d'adhésion ou de rejet.

Ces considérations demeurent indissociables de la question bien plus cruciale de l'absence totale de mémorial dédié aux Amérindiens de Guadeloupe. La grande transition de l'aventure de *Kaloukaéra* qui la fit passer de la préhistoire à l'histoire (quel qu'en fût le lieu exact, tant débattu, de son amorce), s'opéra par l'intrusion brutale de *l'Ancien Monde* dans cet autre dit *Nouveau*, bâti par la ruse et la force des armes, sur la spoliation et l'éviction des communautés indigènes.

Le symbolisme du square Christophe Colomb, réalisation ne procédant pas à l'origine d'une décision du gouvernement colonial, mais bien d'une initiative privée guadeloupéenne, gagnerait néanmoins à être révisé. Il le sera de façon édifiante, éminemment instructive, dans le partage du site par une création de plus haute qualité artistique, en hommage aux Kalinas disparus. La réponse qu'elle apporterait au devoir de mémoire qui s'impose, et au besoin de réappropriation historique et culturelle de cet espace, ferait d'elle, dans une mise en contraste, l'œuvre majeure et emblématique du *square de Sainte-Marie*. Immanquablement alors, celui-ci acquerrait une nouvelle identité locale, une dimension régionale originale, mais aussi un rayonnement dans l'aire insulaire caribéenne, où sont prises diverses initiatives visant à valoriser le passé précolombien des îles.

La Dominique voisine où se replièrent les Amérindiens de Guadeloupe, et où la culture kalinago est bien vivante, se propose d'ériger à un croisement routier central, un monument en l'honneur de la communauté indigène de l'île, (*the indigenous people of Dominica*), considérée dans sa survivance, sa résilience, et en reconnaissance de la précieuse contribution de toutes les générations, au façonnage de l'identité culturelle du pays. Par-dessus tout, la structure géante envisagée, sera conçue « pour traduire l'esprit combattif de ce peuple », son engagement dans la défense et la préservation d'un patrimoine immémorial unique.



Photographie d'Adolphe Lara (1876-1937) tirée du journal
Le Nouvelliste du 17 mai 1913.

M. Lara, auquel cet article fait beaucoup référence, était avocat, conseiller général, directeur du *Nouvelliste*, quotidien de tendance socialiste, et président du Syndicat de la Presse Guadeloupéenne. Il accompagna avec constance l'initiative de Tranquille Priam et René Séné, en lui faisant régulièrement place dans les colonnes de son journal. Dans ses éditoriaux, il commenta sous diverses approches, la question du monument Christophe Colomb.



Le Square Christophe Colomb dans les années 1930. Photo Catan.
AD971 5Fi 007_024.

À cette époque, le manque d'entretien de ce qui n'était encore qu'un « *bien privé* » est notable. Devant la colonne, existait une structure en fer forgé servant sans doute de présentoir. Le pavillon destiné à l'hébergement du gardien du square fut dès 1917, affecté au Service des Postes et Télégraphes.



Le square actuellement.